

GARANTIE — PIANO ACOUSTIQUE — PIANO VERTU

Date d'achat :

N° de série :

Modèle :

Piano Vertu garantit votre piano acoustique contre tout défaut de matériau ou de fabrication (sauf pour les pianos silencieux d'occasion) pour une période de **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat initiale.

Conditions de garantie et accordements

Les pianos achetés chez Piano Vertu doivent être accordés exclusivement par un technicien autorisé par Piano Vertu afin de préserver la validité de la garantie. Toute intervention d'un technicien non autorisé pourrait entraîner l'annulation de cette garantie.

Validité des accordements inclus

Piano neuf : deux (2) accordements inclus, valides pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date d'achat.

Piano d'occasion : un (1) accordement inclus, valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'achat.

Tout accordement non utilisé dans ces délais devient caduc et ne pourra plus être réclamé.

Conditions de validité

Le piano doit être tenu à l'écart de toute source de chaleur directe et protégé contre les courants d'air et la lumière directe du soleil.

Il est de la responsabilité du client de maintenir en tout temps un taux d'humidité ambiante entre **40 % et 55 %** et une température entre **18 °C et 26 °C**.

En raison de la nature du produit, nous ne garantissons pas les défauts apparus après l'achat liés à un mauvais entretien.

Le piano doit être accordé au moins une fois par an, preuve à l'appui.

Exclusions de garantie

Dommages accidentels, usure normale, utilisation excessive ou négligente, manutention inadéquate. Garantie non applicable si le numéro de série a été retiré ou modifié. L'accordage régulier, la régulation, l'harmonisation et le système Dampf Chaser ne sont pas inclus.

Ajouts

Toute intervention effectuée par un technicien ou un déménageur non certifié annule la garantie. Le réglage, l'harmonisation et l'accordement font partie de l'entretien normal. Le bris d'une corde est considéré comme une usure normale.

Cette annulation concerne la garantie contractuelle et n'affecte pas les droits du consommateur prévus par la loi.



Le piano doit être gardé en tout temps à un taux d'humidité compris entre **40 % et 55 %**. En cas contraire, la garantie pourrait être annulée.

Nom du client : _____

Signature du client : _____ Date : _____

- ✓ Ce piano a été inspecté par des techniciens certifiés.

Piano Vertu Montréal · pianovertu.com